

2 postes n°



Chef de Brigade de Police Municipale (H/F)

Filière : POLICE MUNICIPALE		Catégorie : C
Cadre d'emploi : <i>Agent de Police Municipale</i>		
Grades : <i>Gardien de Police Municipale, Brigadier de Police Municipale et Brigadier-Chef Principal de Police Municipale</i>		
Temps de travail : Temps complet	Nature : vacance d'emploi	

RATTACHEMENT

Direction Générale Adjointe : DGSM
Direction : Sécurité Prévention Médiation
Service : Police Municipale

	A	B	C
Nombre d'agents rattachés au service	<u>0</u>	<u>1</u>	<u>En développement (40)</u>
Nombre d'agents à encadrer	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>En développement (7)</u>

MISSIONS ET CONTEXTE

Rattaché à la Direction Sécurité, Prévention et Médiation, le Chef de Brigade de Police Municipale exerce ses fonctions au sein du service de la Police Municipale sous l'autorité du Chef de Service ou de son adjoint.

-Prévoir, Organiser, Coordonner, Commander et Contrôler l'activité des agents de Police Municipale placés sous son autorité

-Exercer l'ensemble des prérogatives de Police Municipale

-Assurer la prévention, le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

DOMAINES DE CONTRIBUTION, ACTIVITES PRINCIPALES ET TACHES ASSOCIEES

- Gérer et coordonner une brigade de police municipale
 - Gérer le planning de l'équipe, les congés, les absences et retards.
 - Contrôler les écrits professionnels des Agents de Police Municipale
 - Assurer une transmission des informations recueillies par les Policiers Municipaux aux autres Chefs de Brigade et à la hiérarchie
 - Rendre compte à son Chef de Service ou son adjoint de toute anomalie de fonctionnement et d'organisation
 - Prévoir les besoins matériels de son équipe

- Veiller au maintien du bon ordre, de la tranquillité et la sécurité publiques
 - Surveiller et intervenir sur l'ensemble du territoire Communal (Voies publiques, gares, établissements scolaires, bâtiments communaux, marchés...)
 - Encadrer et sécuriser les fêtes et cérémonies
 - Assurer les missions de Police Administrative et de Police Judiciaire
 - Appliquer les pouvoirs de Police du Maire
 - Verbaliser les infractions au Code de la Route conformément aux textes en vigueur, aux arrêtés de Police du Maire et aux dispositions législatives expresses. Procéder à la mise en fourrière des véhicules le cas échéant

- Accueil et relation avec les publics
 - Renseigner, informer et orienter les usagers en assurant une relation de proximité
 - Écouter, accompagner une personne en difficulté.
 - Détecter et comprendre les comportements de groupes

- Rédaction et transmission d'écrits professionnels
 - Rédiger des écrits professionnels (rapports / procès-verbaux / main courantes)
 - Traiter les réclamations et demandes des administrés, services, partenaires

INTERACTIONS PROFESSIONNELLES ET FREQUENCE (rubrique à compléter selon le poste)

Partenaire en interne

- ✓ Le personnel de la Direction Sécurité Prévention Médiation
- ✓ Services Techniques
- ✓ Service Hygiène /Salubrité
- ✓ Direction des ressources Humaines
- ✓ d'une manière générale l'ensemble des Services de la Ville

Partenaire en externe

- ✓ Police Nationale
- ✓ Sapeurs-Pompiers
- ✓ RATP
- ✓ Education Nationale
- ✓ Bailleurs sociaux
- ✓ Société de fourrière

COMPETENCES

Savoirs

- ✓ **Excellente connaissance de la réglementation en vigueur et des pouvoirs de police du Maire**
- ✓ **Connaissances des procédures judiciaires et administratives liées à la fonction**
- ✓ **Capacité à acquérir rapidement la connaissance du territoire et de ses acteurs**

Savoir Faire

- ✓ **Qualité d'encadrement et de gestion d'équipe**
- ✓ **Maitrise de l'outil informatique**
- ✓ **Qualités rédactionnelles**
- ✓ **Bonne expression orale**
- ✓ ***Techniques de communication, de médiation, de gestion de conflits***
- ✓ **Titulaire du permis de conduire de catégorie B**
- ✓ **Aptitude au maniement des armes de catégorie B et / ou D**

Savoir Être

- ✓ **Aptitude au Management**
- ✓ **Aptitude au travail d'équipe**
- ✓ **Qualités relationnelles**
- ✓ **Disponibilité, adaptabilité**
- ✓ **Intégrité, rigueur, dynamisme**
- ✓ **Discrétion**
- ✓ **Sens du service public**
- ✓ **Bonne présentation**

✓ **Aptitude physique compatible avec les contraintes du poste**

CONDITIONS D'EXERCICE

Double agréments (Préfet - Procureur de la République) et assermentation au Tribunal

Port de l'uniforme et des équipements de protections individuelles

Travail en 12 heures

Travail d'extérieur quel que soit les conditions climatiques

Déplacements très fréquents sur le territoire de la commune, à pieds, en voiture, à VTT

Horaires pouvant être décalés selon les nécessités de service

Maniement des armes

Formation continue obligatoire des policiers municipaux (10 jours tous les 5 ans)

Exposition aux risques de violences physiques et psychologiques

Travail sur poste informatique

Exercice des missions soumis au respect du règlement intérieur

Heures supplémentaires payées ou récupérées

HORAIRES ET LIEU DE TRAVAIL

36 heures hebdomadaire avec 49 heures d'ARTT du lundi au samedi sur une amplitude horaire de 08h00 à 20h00

Travail le dimanche en heures supplémentaires

Travail les jours fériés

REMUNERATION

Régime indemnitaire : niveau de responsabilité 03 lié à des missions de coordination

NBI : Zone de Géographie Prioritaire.